



## Application de la tva si achat et revente hors france

Par **marie PVSTORE**, le **09/02/2012 à 15:10**

Bonjour,  
Je participe à la création d'une SARL basée en France. Notre domaine d'activité nous amène à acheter de la marchandise à la fois en France mais également en UE et à l'international. Concernant la TVA, nous sommes amenés à acheter HT et voudrions facturer à notre client final (parfois basé hors France) sans faire l'avance de la TVA qui nous oblige à travailler avec une trésorerie. Est ce possible? et si oui, comment faire? comment cela fonctionne?  
Merci d'avance pour vos réponses  
Marie PLANTADE

Par **mguet**, le **09/02/2012 à 16:30**

Bonjour,  
si votre entreprise, depuis la France:  
- exporte hors UE;  
- vend en UE à des assujettis.  
Vous pourrez obtenir un Certificat d'Achat en Franchise (de TVA française) dont le montant initial sera calculé sur votre CA. Ceci vous servira à ne pas avancer la TVA lors d'importations ou achats en France.  
Bien à vous.  
MGuet

Par **marie PVSTORE**, le **09/02/2012 à 16:46**

merci pour votre retour, cela nous aide beaucoup. Pouvez vous me dire s'il est possible d'obtenir un numéro de visa permanent et si oui, comment? Nous avons quelques difficultés à obtenir des réponses du service des impôts.  
Merci encore pour votre aide